

Image not found or type unknown



Mis en demeure par une entreprise

Par **test01**, le **04/03/2011** à **11:21**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre me laissant 8 jours pour régler un paiement de 600 euros. Il s'agit d'un règlement concernant l'hébergement et la gestion de mon site internet par l'agence qui avait créé mon site.

Notre société est liquidé mais cette lettre provenant d'un cabinet d'avocat nous laisse 8 jours pour régler avant la mise en demeure.

Que dois-je faire sachant que je suis incapable de payer ces 600 euros ?

Merci de vos réponses